

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 4^e jour de décembre 2023, à dix-huit heures à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Israël Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne et Jacques Bouchard, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absente : Catherine Coulombe

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CAMPUS À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – VOLET 1.
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance

Rés.011223

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

Rés.021223

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.031223

3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CAMPUS À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT le nouveau programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une aide financière équivalent à 66 ^{2/3} % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 5 M\$;

CONSIDÉRANT qu'une participation financière du centre de services scolaire, du milieu concerné et de ses partenaires est attendue pour le 33 % restant;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme puisse être mise à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité concernée est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la municipalité et du Centre de services scolaire dans la mise en place d'un protocole d'entente sur le partage des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la municipalité et du Centre de services scolaire à procéder aux transactions immobilières nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui au projet du Centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le portrait des infrastructures sportives du parc immobilier du Centre de services scolaire de Charlevoix et de la recommandation du service des ressources matérielles à l'effet de prioriser l'école Saint-François pour l'ajout d'un gymnase;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves de l'école Saint-François et de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par Viviane de Bock et **RÉSOLU** unanimement de :

AUTORISER le Centre de services scolaire de Charlevoix à présenter le projet *CAMPUS PRSF* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaire et d'enseignement supérieur;

AUTORISER l'engagement de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François de financer la part des coûts admissibles au projet selon le montage financier à intervenir et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier selon les modalités prévues avec le Centre de services scolaire.

ADOPTÉE

4. Période de questions du public

Rés.041223

9- Levée de la séance

À dix-huit heures quinze minutes (18h15) la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. et greff.-trésorier